

Le Bureau de l'Assemblée des délégués

Aux Églises membres, aux délégués,
au Conseil de la FEPS, aux présidences
de l'EPER, de PPP, de fondia et de la FSR

Berne, le 18 juin 2019

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal de l'AD, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par l'Assemblée des délégués au cours de la session du 16 au 18 juin 2019 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

- 1 L'Assemblée des délégués adopte l'ordre du jour après radiation du point 5 « Objectifs de législature du Conseil 2019 – 2022 ».
- 2
 1. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 5 et 6 novembre 2018.
 2. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 18 décembre 2018.
- 3.1.1 L'Assemblée des délégués élit Claudia Haslebacher comme scrutatrice remplaçante pour le reste du mandat 2019 – 2020.
- 7.1 L'Assemblée des délégués adopte le postulat de Koni Bruderer et cosignataires concernant le financement de la plateforme www.diaconie.ch.
- 7.2 L'Assemblée des délégués accepte la réponse du Conseil à l'interpellation de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich au sujet du changement climatique.
- 7.3 L'Assemblée des délégués adopte la motion de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande concernant les finances.
- 7.4 L'Assemblée des délégués accepte la réponse du Conseil à l'interpellation de Andrea Trümpy et cosignataires concernant la « fusion des deux œuvres d'entraide des Églises EPER et PPP ».
- 8 L'Assemblée des délégués prend connaissance de la composition du premier Synode de 2020.

- 9
 1. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la conférence « Diaconie Suisse ».
 2. L'Assemblée des délégués classe la motion « concernant le rapprochement des institutions diaconales ».
- 10
 1. L'Assemblée des délégués prend connaissance de la réponse du Conseil à la motion « Respect de la Constitution et du droit international » déposée les 3 et 4 novembre 2014 par l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Campagne et des cosignataires.
 2. L'Assemblée des délégués classe la motion « Respect de la Constitution et du droit international ».
- 11
 1. L'Assemblée des délégués approuve la motion d'ordre de Michel Müller qui demande de ne pas mener les ateliers prévus dans le cadre du traitement du point 11.
 2. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport du Conseil sur la motion « famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante » déposée les 19 au 21 juin 2016 par l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall.
 3. L'Assemblée des délégués adopte la position du Conseil : « Nous sommes voulus par Dieu tels que nous sommes créés. Nous ne pouvons pas choisir notre orientation sexuelle. Nous l'intégrons comme une expression de notre plénitude de créature ».
 4. L'Assemblée des délégués ne classe pas la motion « famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante ».
- 12 L'Assemblée des délégués adopte le rapport d'activité 2018.
- 13
 1. L'Assemblée des délégués approuve les comptes annuels de 2018.
 2. L'Assemblée des délégués décide de porter l'excédent de recettes d'un montant de 56 564 CHF au compte de la fortune.
- 14 L'Assemblée des délégués décide d'organiser en 2020 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.
- 15
 1. L'Assemblée des délégués approuve le financement de la contribution de base 2020 pour Mission 21 et DM-échange et mission selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS » conclu en juin 2010 sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 895 150.
 2. L'Assemblée des délégués charge le Conseil de la FEPS de facturer aux Églises membres leur participation à la contribution de base.
- 17.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2018 de l'EPER.
- 17.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2018 de l'EPER.

- 17.3 1. L'Assemblée des délégués décide que les Églises membres récolteront à nouveau des sommes cibles en faveur de l'EPER en 2020.
2. La somme cible régulière pour 2020 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2020 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
4. L'Assemblée des délégués charge la FEPS de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.
- 18.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2018 de PPP.
- 18.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2018 de PPP.
- 19 L'Assemblée des délégués approuve le rapport annuel et les comptes 2018 de fondia.
- 20 L'Assemblée des délégués donne décharge aux membres du Conseil pour son activité durant l'exercice 2018.
- 22 L'Assemblée des délégués décide, selon l'art. 10. al. 1 de la constitution de la FEPS, les lieux et dates suivants pour l'année 2020 :
1. le Synode d'été aura lieu du 14 au 16 juin 2020 à Sion à l'invitation de l'Église réformée évangélique du Valais EREV ;
2. le Synode d'automne aura lieu les 2 et 3 novembre 2020 à Berne.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Pierre de Salis
Président de l'Assemblée des délégués



Hella Hoppe
Directrice du Secrétariat